



# DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF  
Communauté de communes Tarn-Agout  
Espace Ressources • Rond-Point de Gabor  
81370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE  
Tél. : 05.63.41.89.12 - Fax : 05.63.41.89.15  
Mail : [spanc@cc-tarnagout.fr](mailto:spanc@cc-tarnagout.fr)

## EXAMEN PRÉALABLE DE LA CONCEPTION D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DONT LA CHARGE BRUTE DE POLLUTION ORGANIQUE EST INFÉRIEURE OU ÉGALE À 1,2 KG/J DE DBO5

### FICHE DECLARATIVE

Vous envisagez de réaliser des travaux sur votre installation d'assainissement non collectif, vous devez obtenir l'accord du SPANC - Service public d'assainissement non collectif.

**Coordonnées du SPANC :**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TARN AGOUT  
Rond-Point de Gabor – 81 370 SAINT-SULPICE  
Tél. : 05.63.41.89.12 – Fax. : 05.63.41.89.15 – Mail. : [spanc@cc-tarnagout.fr](mailto:spanc@cc-tarnagout.fr)

Pour cela, vous devez remplir et déposer le présent document auprès du SPANC accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées.

Votre dossier sera étudié en deux temps :

1. **EXAMEN PREALABLE DU PROJET D'IMPLANTATION SUR LA BASE DU PRESENT DOSSIER RENSEIGNE**
2. **CONTRÔLE SUR SITE EFFECTUE PENDANT LES TRAVAUX (AVANT REMBLAIEMENT) POUR CONFIRMER LEUR BONNE EXECUTION**

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC – est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC.

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'assainissement non collectif sur le site internet :

[www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr](http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr) et y consulter le guide d'information sur les installations à l'attention des usagers.

*Une étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière est exigée par le SPANC (Cf. règlement du service). Merci de bien vouloir en prendre connaissance.*

## VOLET 1 – Informations générales

### Nature de la Demande

Le projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- d'une demande de permis de construire **d'une construction neuve**
- d'une demande de permis de construire **d'une construction déjà existante**
- de la réhabilitation ou de la création d'une installation sans permis de construire
- d'une modification du projet d'installation suite à précédente conclusion du SPANC négative

### Coordonnées du Demandeur

Madame  Monsieur  Personne morale (entreprise, SCI, ...) - n° SIRET : .....

Nom et prénom du demandeur : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Tél : ..... Courriel ..... @ .....

Adresse du projet d'installation d'assainissement non collectif (si différente de l'adresse du demandeur) : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Tél : ..... Courriel : ..... @ .....

Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro) : .....

Référence cadastrale du dispositif d'assainissement (section et numéro) : .....

## VOLET 2 – Caractéristiques du projet

### Mise en place de l'installation

#### **Concepteur du projet (bureau d'études, maître d'œuvre, etc.)**

Nom : .....

Téléphone : .....

Adresse : .....

#### **Installateur (entreprise ou particulier) – si connu**

Nom : .....

Téléphone : .....

Adresse : .....

### Caractéristiques de l'immeuble

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ?

- Oui  Non

Si oui, sera-t-il en partie conservé ?

- Oui  Non

Détail des éléments qui seront conservés : .....

### Maison d'habitation individuelle

#### **Type de Résidence**

- Principale  Secondaire  Location  Autre (préciser..... )

**Nombre de Résidences raccordées :** .....

Combien de **pièces principales\*** (PP) la ou les constructions comptent-elles ? .....

(En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales\* après travaux)

\* Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)

**Cas particulier :** si le dimensionnement retenu est différent de la règle de base

(« Nombre de pièces principales = nombre d'Équivalents-Habitants (EH) »), quel est le nombre d'EH

retenu ? ..... EH

N.B. : le cas échéant, une étude particulière devra obligatoirement être fournie.

#### **Autres immeubles (locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, etc.)**

Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux qui sera (seront) desservi(s) par l'installation ?

.....

Quelle est la capacité d'accueil de l'immeuble ou nombre d'usagers permanents ? .....

Quel est le nombre d'Équivalents-Habitants retenu (si connu) ? ..... EH

**Mode d'alimentation en eau potable**

- Adduction publique
- Alimentation privée

Merci de préciser par quel moyen (puits, forage, etc.) : .....

**Présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à proximité de l'installation prévue ?**

- Oui     Non

*N.B. : il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine*

Si oui : - l'ouvrage est-il déclaré ?     Oui     Non

*N.B. : tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du code de l'environnement, est déclaré au maire.*

- l'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ?     Oui     Non
- l'eau est-elle utilisée pour l'arrosage de légumes destinés à la consommation humaine ?  Oui  Non
- la distance entre le captage et l'installation prévue est-elle supérieure à 35 mètres ?  Oui  Non

*N.B. : la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35 m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.*

**Collecte des eaux pluviales**

**Les eaux pluviales seront-elles bien évacuées indépendamment des eaux usées ?**

- Oui                       Non                      (*N.B. : si non, une séparation sera obligatoirement à mettre en œuvre*)

**Caractéristiques du terrain**

**Existence d'une étude de sol spécifique?                       Oui     Non**

*N.B. : si oui, l'étude devra être jointe au présent dossier.*

Surface totale : ..... m<sup>2</sup>                      Surface disponible pour l'installation..... m<sup>2</sup>

- **Pente existante :**     < 5 %                       de 5 à 10 %     > 10 %
- **Terrain inondable :**  Oui                       Non  Ne sais pas
- **Nappe d'eau présente** à moins de 1 mètre du fond de fouille projeté (hors niveau exceptionnel des hautes eaux) :  Oui  Non                      (*N.B. : si oui, une dalle d'amarrage peut être nécessaire*)
- **Appréciation de la nature du sol** (à préciser en cas d'absence d'étude de sol jointe à la présente demande) :
  - à dominante argileuse     à dominante sableuse     à dominante limoneuse
  - Perméabilité du terrain ?
    - Inférieure à 10mm/h     entre 15 et 500mm/h
    - entre 10 et 15mm/h     supérieure à 500mm/h

- Présence de la roche à moins de 1 mètre de la surface du sol :     Oui                       Non

**OBSERVATIONS** (vous pouvez préciser toutes les informations qui vous paraissent utiles pour permettre à SPANC l'examen du projet d'installation) :

.....

.....

.....

.....

.....



**La présente demande sera impérativement accompagnée d'un plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel l'immeuble concerné par la demande et les différents éléments de la filière d'assainissement projetée (prétraitement, traitement primaire et secondaire, évacuation) devront obligatoirement figurer à l'échelle.**

## Caractéristiques de l'installation projetée

### 1 - Installation avec dispositif de traitement par le sol en place ou par un massif reconstitué

#### **Prétraitement et ou traitement primaire**

**Bac à graisses :**

200 litres (eaux de cuisine)  500 litres (toutes eaux ménagères)  Autre volume ..... litres

**Fosse toutes eaux** Volume ..... m<sup>3</sup>

*N.B. : les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur*

**Autre dispositif** (fosse chimique, fosse d'accumulation) : .....

**Toilettes sèches :**

*Le cas échéant, renseigner dans le présent formulaire les dispositifs prévus pour le prétraitement, le traitement primaire, le traitement secondaire et l'évacuation des eaux ménagères. Préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites (obligation réglementaire).....*

#### **Traitement secondaire**

Épandage par le sol en place

**Tranchées d'épandage**

Longueur = ..... m

Soit ..... tranchée(s) x ..... m

Profondeur = ..... m Largeur = ..... m

**Lit d'épandage**

Surface = ..... m<sup>2</sup> soit ..... m x ..... m

Profondeur = ..... m

Épandage par un massif reconstitué

**Lit filtrant vertical non drainé**

**Lit filtrant drainé à flux horizontal**

**Filtre à sable vertical drainé**

Longueur = ..... m Largeur = ..... m

Surface = ..... m<sup>2</sup> Profondeur = ..... m

**Terre d'infiltration**

Hauteur = ..... m

Longueur à la base = ..... m Longueur au sommet = ..... m

Largeur à la base = ..... m Largeur au sommet = ..... m

**Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de Zéolithe**

Fournisseur : .....

Surface de filtration = ..... m<sup>2</sup>

### 2 - Installation avec d'autres dispositifs de traitement : Filière agréée

Dénomination commerciale/Titulaire de l'agrément : .....

Modèle : .....

Numéro d'agrément : .....

Capacité de traitement (en Équivalents-Habitants) ..... EH

#### *Dispositifs annexes éventuels*

**Chasse Automatique** (chasse à auget, auget basculant)

Volume de la bâchée

L

**Pompe ou système de relevage**

Volume du poste ..... L

Usage :  Eaux brutes  Eaux prétraitées  Eaux traitées

#### *Modalités d'évacuation des eaux traitées \*se référer au règlement du SPANC*

**Par infiltration dans le sol en place**

**Tranchée(s) d'infiltration / d'irrigation** Longueur = ..... m soit ..... tranchée(s) x ..... m

**Lit d'infiltration / d'irrigation** Surface = ..... m<sup>2</sup> soit ..... m x ..... m

**Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel**

**Fossé existant**

**Cours d'eau, mare, étang, etc.**

#### **Réseau de collecte des eaux pluviales**

**NB :** Joindre obligatoirement une étude particulière ;

L'étude particulière doit prendre en compte le milieu récepteur à l'exutoire du réseau ; Joindre obligatoirement l'autorisation de rejet d'eaux usées traitées du propriétaire/gestionnaire ;

**Par rejet dans un puits d'infiltration** (joindre obligatoirement une étude hydrogéologique)

## **PIÈCES À JOINDRE AU PRÉSENT DOSSIER TECHNIQUE**

- Copie de l'**Étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière** (si réalisée)
- Si l'Étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière n'a pas été réalisée :
  - Plan de situation au 1/25 000
  - Plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel figurent l'immeuble et la filière ANC projetée à l'échelle
  - Plan d'implantation de la filière choisie (dont plan de coupe avec points de niveau)
- **Le cas échéant, accord du propriétaire de l'exutoire** (cas d'une évacuation d'eaux usées traitées dans le milieu superficiel).

## **ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE**

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts et s'engage :

1. À informer le SPANC de toute modification de son projet ;
2. À ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC ;
3. À informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC ;
4. À ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;
5. À procéder à la réception des travaux et à communiquer le procès-verbal au SPANC ;  
Dans le cas où le propriétaire réalise lui-même les travaux, une attestation sur l'honneur confirmant le respect des règles de l'art devra être transmise au SPANC ;
6. À ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
7. À assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filières agréées) ;
8. À s'acquitter des redevances prévues dans le règlement de service du SPANC.

Fait à : ....., le.....

**« Lu et approuvé » et signature du propriétaire**

### VOLET 3 - Conclusion du SPANC sur le projet d'installation

- PROJET CONFORME À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR
- PROJET NON CONFORME À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

**Modifications à réaliser / Commentaires :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à : ....., le .....

Nom du contrôleur :

**AQUALIS**

Nom de la Collectivité :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
TARN-AGOUT**

Signature du contrôleur :

Signature du Président :